



CONCOURS « MON BEAU SAPIN... »

N'hésitez pas, créez !

Dans sa démarche responsable, le RIL vous invite à réveiller le pouvoir décoratif des sapins. Parce que les sapins sont personnalisables à l'envi, parce que votre créativité peut rafraîchir les traditions et parce que limiter l'impact environnemental passe par le recyclage, le RIL fait confiance à votre talent.



ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS « MON BEAU SAPIN... »

Le concours, ouvert à l'ensemble des convives du RIL ainsi qu'à ses salariés, est placé sous le signe de la convivialité et de l'embellissement du cadre de vie : les créations anonymées seront mises en scène dans la salle à manger du RIL.

ARTICLE 2 : SUPPORT, TECHNIQUES

Il s'agit de réaliser un sapin décoré (de petits sapins verts artificiels peuvent être retirés auprès du secrétariat du RIL à partir du 21 novembre sur demande, ce qui engage l'intéressé à produire une œuvre).

Les participants décorent leur sapin selon leurs envies : le choix des coloris, des matériaux et des techniques est laissé à leur appréciation, mais pour une décoration 100% originale, et 100% éco-responsable, les éléments naturels, recyclés ou recyclables sont privilégiés.

ARTICLE 3 : CRITERES DE SELECTION

Le concours est basé essentiellement sur la qualité de créativité des décorations.

Parmi les critères d'appréciation du jury :

- Originalité et créativité
- Harmonie et cohérence
- Soins et savoir-faire
- Détournement et recyclage

ARTICLE 4 : ORGANISATION DU CONCOURS

Les participants s'inscrivent en remettant leurs décorations avant le jeudi 1^{er} décembre auprès du secrétariat du RIL.

Les sapins seront mis en scène dans la salle à manger dès 1^{er} décembre.

Trois prix seront désignés : le prix des salariés, le prix du conseil d'administration et de la commission de surveillance et le prix des convives.

La proclamation des résultats sera diffusée le 9 décembre sur l'affichage dynamique dans la salle à manger du RIL, sur le compte Facebook et sur le site internet du RIL.

ARTICLE 5 : LES PRIX ET LES CADEAUX

Les trois gagnants recevront un panier gourmand et seront les invités du RIL pour le repas de Noël (choix de la date : le 15 ou le 16 décembre.)

- Prix des salariés du RIL
- Prix du Conseil d'administration/de la Commission de surveillance
- Prix des convives : vote à l'urne le jeudi 8 décembre.

Les lauréats pourront retirer leur lot le 13 décembre à 13h30.

ARTICLE 6 : CONDITIONS PARTICULIERES

Le RIL ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuelles dégradations ou du vol des décorations exposées.

ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE

Les participants au concours « Mon beau sapin » du RIL acceptent que des photographies des décorations soient réalisées et autorisent la publication éventuelle desdites photographies sur le site internet du RIL ainsi que sur toute publication jugée utile pour la promotion du concours et de la démarche du RIL.

ARTICLE 8 :

Toute participation au concours implique la connaissance et l'approbation du présent règlement.

RAPPEL DU CALENDRIER

Dépôt de l'oeuvre « Mon beau sapin... »	Avant le 1 ^{er} décembre
Mise en scène dans la salle à manger du RIL	Le jeudi 1 ^{er} décembre
Vote à l'urne des convives	Le 8 décembre pendant la pause-repas
Proclamation des résultats	Le 9 décembre
Remise des prix	Le 13 décembre à 13h30

BULLETIN D'INSCRIPTION

CONCOURS « MON BEAU SAPIN...»



NOM :

PRENOM :

ADMINISTRATION/SERVICE :

E-mail :

TITRE DE LA CREATION :

MATERIAUX UTILISES :

NOMBRE D'HEURES PASSEES POUR LA CREATION :

COMMENTAIRES EVENTUELS (techniques, outils, remarques personnelles) :